



26

SNU ipp

Adresse courrier :

SNUipp 26
Maison des Syndicats
17 rue Bizet
26000 - VALENCE

Tél. : 04.75.56.77.77

Fax : 04.75.56.00.56

E-Mail :

snu26@snuipp.fr



F.S.U.

Fédération
Syndicale
Unitaire
Education
Enseignement
Recherche
Culture

Valence le 12 novembre 2008

à

Monsieur le Ministre de l'Education Nationale

Objet : réunions d'information syndicale

Monsieur le Ministre,

Nous nous permettons de nous adresser directement à vous concernant la tenue de nos réunions d'information syndicale. En effet, les négociations entreprises à notre initiative, à ce sujet, avec Monsieur l'Inspecteur d'Académie de notre département, ont atteint leurs limites.

Nous avons été la première organisation syndicale à lui soumettre un calendrier. Nous l'avons ensuite, conformément à sa demande, modifié pour permettre la continuité du service et donc l'accueil des élèves dans les écoles. Cela n'a pas suffi...

Nous vous transmettons le courrier que nous lui avons adressé à ce sujet lundi 10 novembre et qui reprend une partie des différentes étapes qui ont jalonné l'organisation de ces réunions.

Nous souhaitons ajouter quelques remarques complémentaires.

Nous sommes en période d'élections professionnelles.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie a autorisé la tenue de ces réunions sur le temps de classe sans sanction financière pour service non fait à une organisation syndicale qui, de plus, est la seule pour l'instant à siéger avec la nôtre en commission administrative paritaire.

C'est un traitement inéquitable et inacceptable des enseignants du premier degré de notre département.

Syndicat majoritaire dans la Drôme, nous ne pouvons voir dans cette différence de traitement qu'une discrimination syndicale qui pourrait nous conduire à demander l'invalidation des élections professionnelles.

Nous vous confirmons, d'autre part, que nous saisissons le tribunal administratif si des sanctions financières pour service non fait étaient prises à l'encontre des enseignants qui se rendront à nos réunions d'information syndicale.

Nous sommes persuadés que vous serez en mesure d'intervenir pour rétablir l'équité dans notre département et éviter de nous contraindre à engager une procédure judiciaire.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions d'accepter, Monsieur le Ministre, l'expression de notre profond respect.

Bernadette Carillo, Bernadette Long, Denis Godeau
secrétaires départementaux du SNUipp Drôme

Copie transmise au Secrétaire général du SNUipp.